

Le cultivateur canadien est par-dessus tout doué d'un grand cœur et d'un noble caractère. Il possède à un haut degré les vertus civiques et domestiques. La noble profession qu'il exerce est maintenant appréciée comme elle le mérite. Ils ne sont plus les jours où les messieurs des villes laissaient paraître dans leur langage du dédain, du mépris, et quelquefois même de l'ironie et du sarcasme, lorsqu'il s'agissait des cultivateurs. Le cultivateur triomphe à l'heure actuelle dans le domaine social et l'heure n'est pas éloignée où il triomphera également dans le domaine économique.

C'est le dernier point qu'il nous reste à étudier. Le cultivateur est par excellence le producteur de la richesse nationale en ce pays. Il enrichit les marchands, les banquiers et les industries. Il est presque le seul, lui, à ne pas s'enrichir. C'est une situation anormale contre laquelle nous nous faisons un devoir de protester. Nous touchons ici à un problème économique qui demanderait des développements considérables. Les dimensions de notre article ne nous permettent pas d'y appuyer. Qu'il nous suffise de dire que le cultivateur, qui est le principe de toute prospérité dans ce pays, est également le principe de toute liberté. Ce sera le rôle du cultivateur à l'avenir de représenter la nation dans les différents parlements de ce pays, de contrôler la législation et les monopoles, de déterminer la nature de nos relations avec la mère-patrie, de protéger les minorités et les nationalités dans les conflits qui s'annoncent et que déjà l'on voit poindre à l'horizon. Lorsque le cultivateur se sera libéré lui-même, il aura établi à jamais la liberté de tous les citoyens de ce pays. Vraiment la mission qui est son partage est grande. Elle est sublime, et nous aimerions franchement n'avoir d'espoir qu'en lui. Et pour arriver à dominer les destinées de ce pays, il suffira au cultivateur de prendre connaissance de sa force et d'apprendre

rales, et, s'il nous
avons du respect
notre pays se com-
urance et une en-
out droit au culti-

it doué d'une belle
ruit et aussi rense-
ines. Il est au cou-
n que le citadin, et
gement est souvent
rofession, le cultiva-
sur les lois de la na-
et cela est plus de
les romans, les chif-

est celui qu'il traite en
ntage conscience de sa
te de la chose publique,
Mais l'auteur nous sem-
le du cultivateur sera à
rôler la législation... de
ot à dire dans tout cela
es élus choisis parmi les
. Mais, qu'on ne lui en
insinue pas qu'il peut et
in d'abord d'équilibre, et
rasse trop. Les citoyens
ont plus instruits et qui
progrès des peuples, ont
la chose publique. Que
er et d'agir, très bien !
t de parler et d'agir pour
à sa place. Qu'on nous
royons utile. Elle ne fait
écions l'hommage que le
ien rendre au cultivateur
royons avec lui. — E.-J. A.